

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

### Nombre de Conseillers

en exercice	9
présents	8
Votants	8
procuration	0

L'an deux mil vingt-trois du lundi 30 janvier à 20h00, le Conseil Municipal de VALLORCINE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de Monsieur Jérémy VALLAS, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal 25 janvier 2023

<b>Objet</b>
<b>N° 23/01/13</b>
<b>SUBVENTION</b>  *  <b>ASSOCIATION FONCIERE PASTORALE AUTORISEE DE VALLORCINE</b>

**Présents** Monsieur Jean-François DESHAYES, Madame Audrey PENIN, Madame Dominique ANCEY, Monsieur Gérard BURNET, Monsieur François COUTAGNE, Madame Rachel ROUSSET, Madame Maryvonne ALVARD

**Absents excusés** Madame Guyonne FOURNIER  
**Secrétaire de séance** Monsieur François COUTAGNE

Monsieur le Maire donne lecture de la demande de subvention de la part de l'Association Foncière Pastorale autorisée de Vallorcine pour les travaux de remise en valeur du pâturage par épierrage dans le secteur des Montets réalisés au cours de l'année 2022, pour un montant de 3 666,00€.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents,

- **DÉCIDE** d'octroyer la subvention demandée par l'AFP pour un montant total de 3 666,00€,
- **DIT** que ces subventions seront inscrites au budget 2023 au compte 20422.

La présente délibération est transmise à Monsieur le Sous-Préfet de BONNEVILLE  
Madame la Trésorière de SALLANCHES

Délibération exécutoire le 20/02/2023

Affichage en mairie de Vallorcine du 22/02/2023  
Au

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus.  
Au registre sont les signatures

Le secrétaire de séance

Le Maire  
Pour copie conforme

